

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-202
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Financement des sorties scolaires

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	6	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à P. BERTHOMIEU, Mourad **ABADLI** procuration à J C REY, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain **HILLE** procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. MUCCIO, Alain **POMMIER** procuration à J-L MORELLI

Conseillers municipaux absents : Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Monique **GRAZIANO-BAYLE**



04 DEC 2023

04 DEC 2023

Objet : Financement des sorties scolaires

Vu les articles L212-1 à L212-9 du code de l'éducation,

Vu le Projet Educatif de Territoire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que les sorties scolaires qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une action éducative obligatoire ne font pas partie des dépenses obligatoires d'une collectivité,

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'action éducative, en participant financièrement aux sorties scolaires dites non obligatoires,

Considérant le budget alloué aux transports et sorties scolaires lors du vote du Budget Primitif,

Question présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du mercredi 15 novembre 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la commune à financer les sorties scolaires en respectant les plafonds de financement ci-dessous ainsi que le budget annuel voté,
 - Pour les entrées :
 - 16€/enfant/jour pour des séjours avec nuitée,
 - 8€/enfant/jour pour des sorties à la journée.
 - Pour les transports :
 - 600€/classe pour des séjours avec nuitée,
 - 400€/classe pour des sorties à la journée.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 04 DEC. 2023

et publié le 04 DEC. 2023

